

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**  
**AMENAGEMENTS D'ÉPREUVES AU TITRE DU HANDICAP**

Pour les candidats en situation de handicap qui ont préalablement, au moment de leur inscription, renseigné « OUI » à la rubrique « Handicap », une demande d'aménagement d'épreuves doit être réalisée en téléchargeant le formulaire suivant et la fiche de liaison :

**Les candidats non scolarisés (individuels)** transmettront directement **par voie postale sous pli confidentiel** :

le formulaire de demande (à télécharger)

avec les pièces médicales (PAI, PPS, PAP, bilan orthophonique, ...)

Le dossier complet est à retourner **pour le 15 DECEMBRE 2021** au :

Rectorat de l'académie de Normandie - Périmètre de Caen  
Bureau des examens de l'enseignement supérieur  
168, rue Caponière - BP 46184  
14061 CAEN

**Candidats redoublants** : les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique.

Refaire un dossier complet uniquement en cas de modification de la demande d'aménagements.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact par mel : [dec-sup-caen@ac-normandie.fr](mailto:dec-sup-caen@ac-normandie.fr)  
ou par téléphone : 02.31.30.16.24